



# COMMUNE DE VAUVERT



Année  
2023

Rapport annuel sur la Qualité du Service  
Public – Adduction d'Eau Potable

Rapport du **Maire** relatif au Prix et à la Qualité du Service Public d'eau potable pour l'exercice **2023** présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## SOMMAIRE

1.1	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2	Mode de gestion du service .....	4
1.3	Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation .....	5
1.4	Le patrimoine du service.....	6
1.5	Estimation de la population desservie .....	9
1.6	Nombre de branchements.....	9
1.7	Eaux brutes.....	10
1.7.1	Prélèvement sur les ressources en eau .....	10
1.7.2	Achats eaux brutes .....	10
1.8	Eaux traitées.....	10
1.8.1)	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours .....	10
1.8.2)	Production.....	11
1.8.3)	Achats et vente d'eaux traitées .....	12
1.8.4)	Volumes vendus au cours de l'exercice (valeurs relevées aux compteurs) .....	12
1.9	Volume consommé autorisé.....	13
1.10	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	13
2.1.	Modalités de tarification.....	15
2.2.	Recettes .....	16
3.1)	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	18
3.2)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	18
3.3)	Indicateurs de performance du réseau.....	20
3.3.1)	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	20
3.3.3)	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) .....	21
3.3.4)	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	22
3.4)	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	22
3.5)	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) .....	23
3.6)	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	23
3.7)	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) .....	24
3.8)	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) .....	24
3.9)	Taux de réclamations (P155.1) .....	24
3.10)	Interventions du délégataire.....	25
4.1)	Branchements en plomb.....	27
4.2)	Montants financiers .....	27
4.3)	État de la dette du service .....	27
4.4)	Amortissements .....	27
4.5)	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service .....	28
4.6)	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	28
5.1)	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	30
5.2)	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	30

# ***1. Caractérisation technique du service***

### **1.1 Présentation du territoire desservi**

La compétence pour l'alimentation en eau potable de la population appartient à la Commune de Vauvert, le service est donc géré au niveau communal.

Le service est composé de trois entités ou secteurs de production/distribution qui ne sont pas reliés entre eux :

- La Commune de Vauvert proprement dite
- Le Hameau de Gallican
- Les Hameaux de Montcalm et Sylveréal

La Commune est propriétaire de tous les ouvrages du service :

- Canalisations d'adduction et de distribution,
- Captage, pompage et reprise
- Réservoirs, etc.

Elle définit elle-même sa politique d'investissement en vue de l'amélioration du service :

- Nouveaux ouvrages,
- Extensions, renforcement, renouvellement de réseau, etc.

Elle organise la protection des points de prélèvement de l'eau.

Elle prend en charge le renouvellement des branchements, des canalisations et du génie civil des ouvrages.

Elle choisit le mode de gestion du service.

Dans le cadre du contrat d'affermage, elle met le patrimoine du service à disposition du délégataire pour qu'il assure l'exploitation.

Elle organise le contrôle de la bonne application du contrat

Les missions du service sont :

- Production d'eau
- Protection des captages
- Traitement (chlore gazeux)
- Stockage
- Transfert et distribution
- Contrôle des raccordements

### **1.2 Mode de gestion du service**

Le service est exploité en délégation de service public. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet **01 Avril 2022**. La durée du contrat est de **8 ans**. Il prendra fin le **31/03/2030**. La délégation est un affermage.

Il existe un règlement du service d'eau potable qui a été approuvé par la Collectivité par délibération.

La Commune via son délégataire achète de l'eau à la Communauté de Communes Terre de Camargue pour l'alimentation du Hameau de Montcalm et Sylveréal (pas de convention spécifique).

La Commune a une convention de vente d'eau à la Commune des Saintes Maries de la Mer, pour 20 000 m<sup>3</sup>/an et 10 m<sup>3</sup>/h à 2 bars. (Vente au niveau du hameau de Sylveréal)

**1.3 Prestations assurées dans le cadre du service géré en délégation**

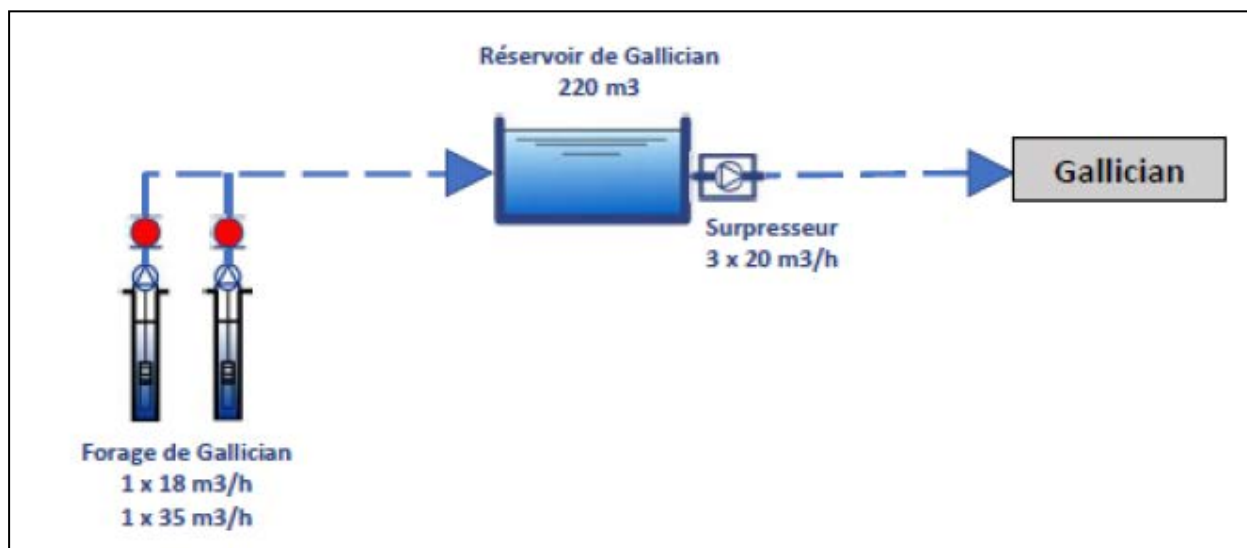
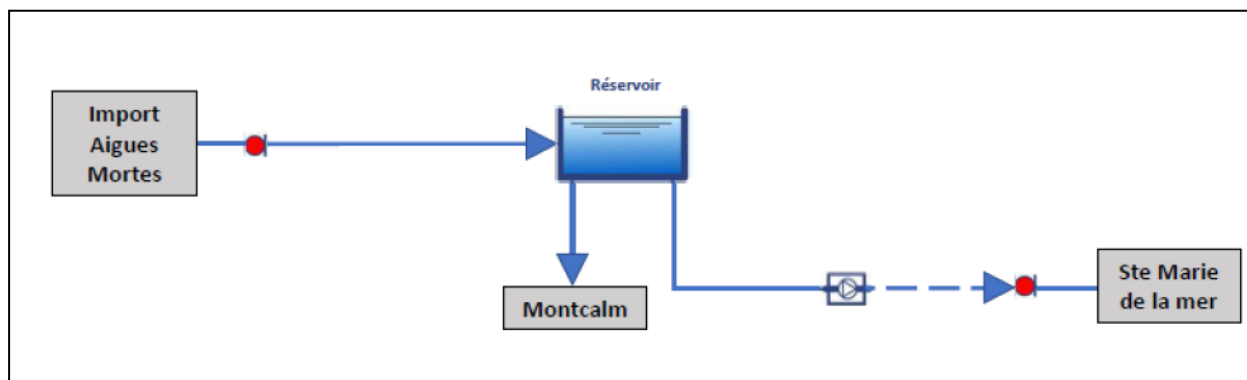
La répartition des tâches est la suivante :		Déléataire	Collectivité
Gestion du service	Application du règlement du service	X	
	Fonctionnement	X	
	Surveillance et entretien des installations	X	
Gestion des abonnés	Accueil des usagers	X	
	Facturation	X	
	Traitement des doléances client	X	
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X	
Branchement	Renouvellement des branchements isolés	X	
	Renouvellement des branchements – opération groupé		X
	Recherche et élimination des fuites	X	
	Renouvellement des compteurs	X	
	Entretien et vérification des compteurs	X	
Canalisations et accessoires	Purge des réseaux	X	
	Recherche et élimination des fuites	X	
	BAC – renouvellement et mise à niveau (sauf programme voirie)	X	
	Poteaux incendies	X	
	Renouvellement canalisation < 6ml	X	
	Renouvellement canalisation >> 6ml		X
Ouvrages de production et de stockage	Réservoirs – nettoyage annuel	X	
	Entretien – réparation et renouvellement appareillage électromécanique	X	
	Entretien et petit travaux génie civil	X	
	Clôture et portail – renouvellement entretien et réparation	X	
Prestations particulières	Recherche de fuite – 150 h/an	X	
	Équipement de 147 compteurs en télé relève	X	
	Renouvellement 1500 ml de canalisation sur Montcalm	X	
	Mise à jour modélisation	X	

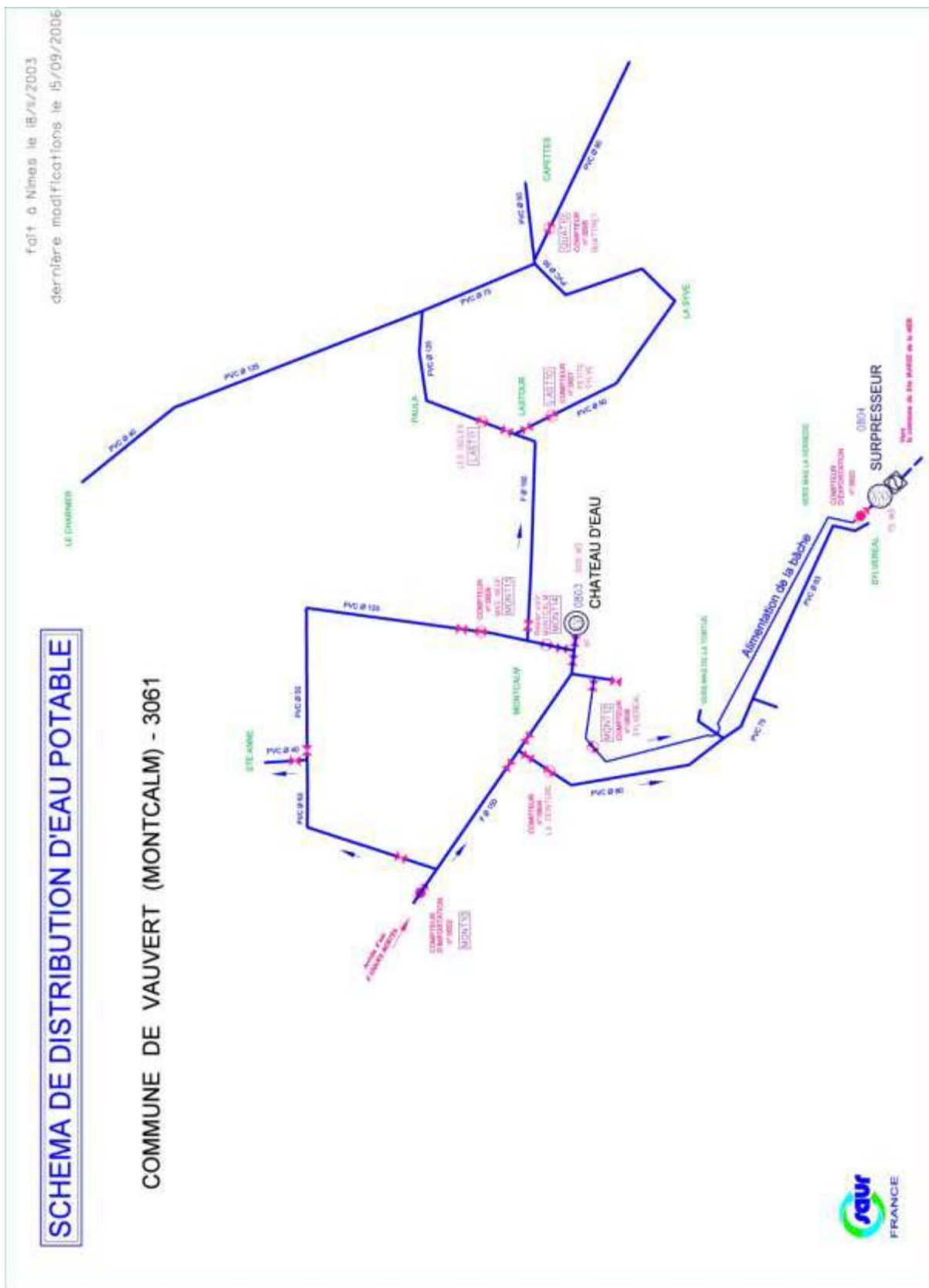
De façon générale, le délégataire assure :

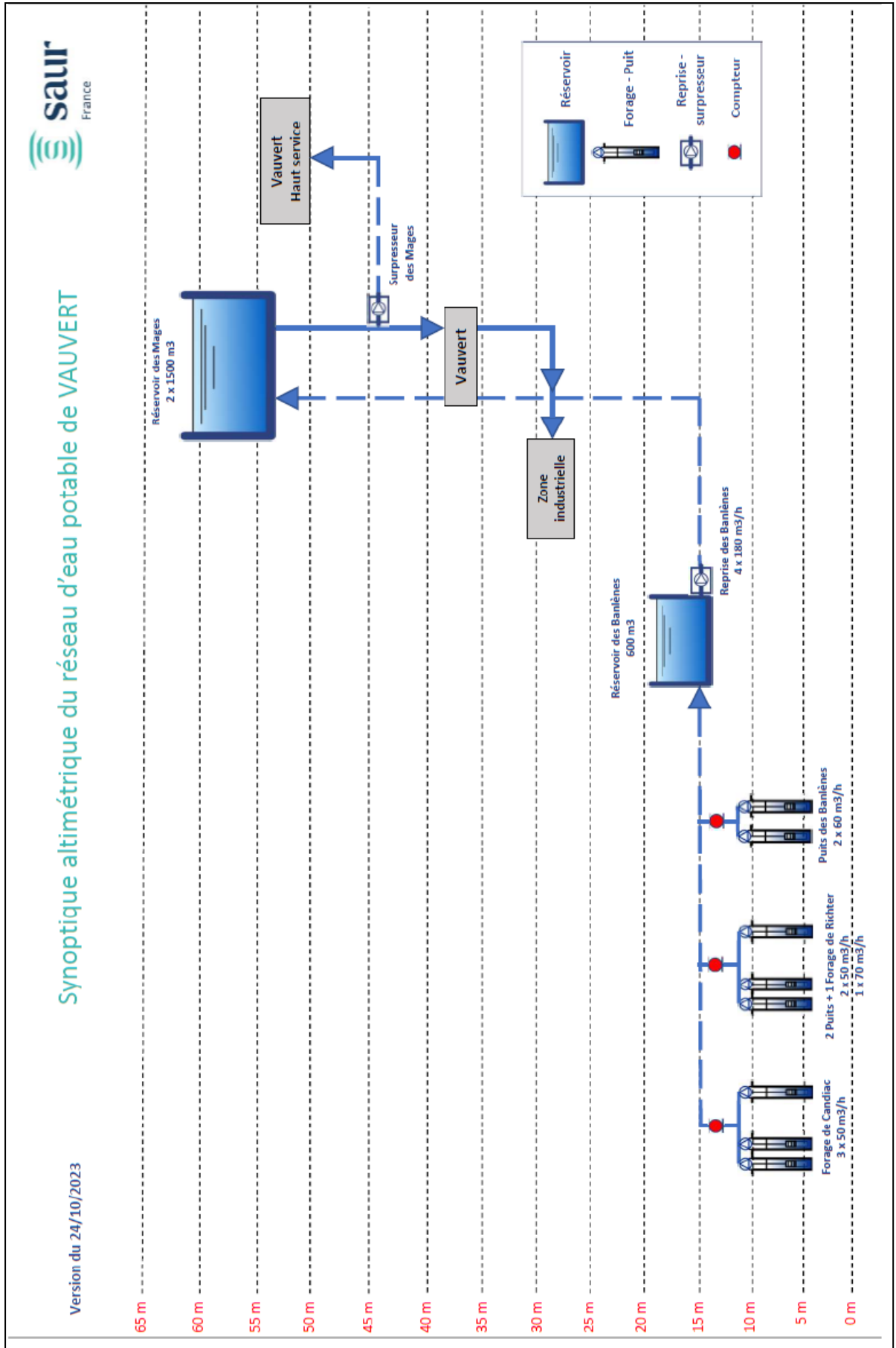
- ❖ La gestion globale des relations avec les usagers (facturation, recouvrement, traitement des réclamations),
- ❖ L'exploitation et l'entretien des ouvrages (stations de pompage, réseaux, château d'eau),
- ❖ Un rôle de conseil et de suivi des travaux réalisés par la collectivité

**1.4 Le patrimoine du service**

Fonction	Type d'ouvrage
Production	Trois unités de production : station des Banlènes et Candiac/Richter et pompage de Gallician : Capacité forage des Banlènes : 1000 m3/j Capacité Candiac/Richter : 4000 m3/j Capacité forage de Gallician : 1600 m3/j
Stockage	5 réservoirs pour une capacité globale de 3 895 m3
Distribution	108,510 Km de canalisations 4 stations de surpression
Branchements ou abonnés	5 185 branchements
Compteurs	5 185 compteurs
Clients actifs	5 014 abonnés

**Synoptique Gallician****Synoptique Montcalm**





### 1.5 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ **12 610 habitants** en 2023 (estimation à partir du ratio habitant /abonné de 2013), sachant qu'environ 500 habitants ne sont pas raccordés à l'eau potable.

Désignation	2020	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Nombre de clients desservis	4 970	4 996	5 057	5 185	2,5%
Population estimée en habitants	12 087	12 150	12 299	12 610	

\*Recensement 2010 de 11 225 habitants

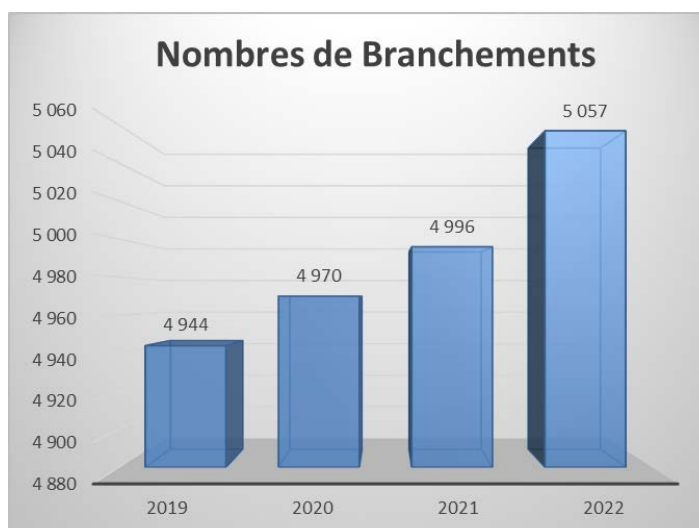
### 1.6 Nombre de branchements

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **5 185 branchements** au 31/12/2023.

La répartition des abonnés par secteur est la suivante :

Secteurs	Nombre de branchements				Variation N/N-1
	2020	2021	2022	2023	
Vauvert	4 430	4 455	4 556	4 675	2,6%
Gallician	379	379	356	362	1,7%
Montcalm	161	162	145	148	2,1%
<b>Total</b>	<b>4 970</b>	<b>4 996</b>	<b>5 057</b>	<b>5 185</b>	<b>2,5%</b>



## 1.7 Eaux brutes

### 1.7.1 Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève **1 093 322 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2023.

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé en m3				Variation N/N-1
			2020	2021	2022	2023	
Forage de Banlènes	Forages	250 m3/h 5 000 m3/j	1 395 110	1 156 034	1 041 486	1 038 245	-0,3%
Forage de Gallician	Forages	80 m3/h 1 600 m3/j	60 993	86 245	60 756	55 077	-9,3%
<b>TOTAL</b>			<b>1 456 103</b>	<b>1 242 279</b>	<b>1 102 242</b>	<b>1 093 322</b>	<b>-0,8%</b>

(1) Débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite Pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

### 1.7.2 Achats eaux brutes

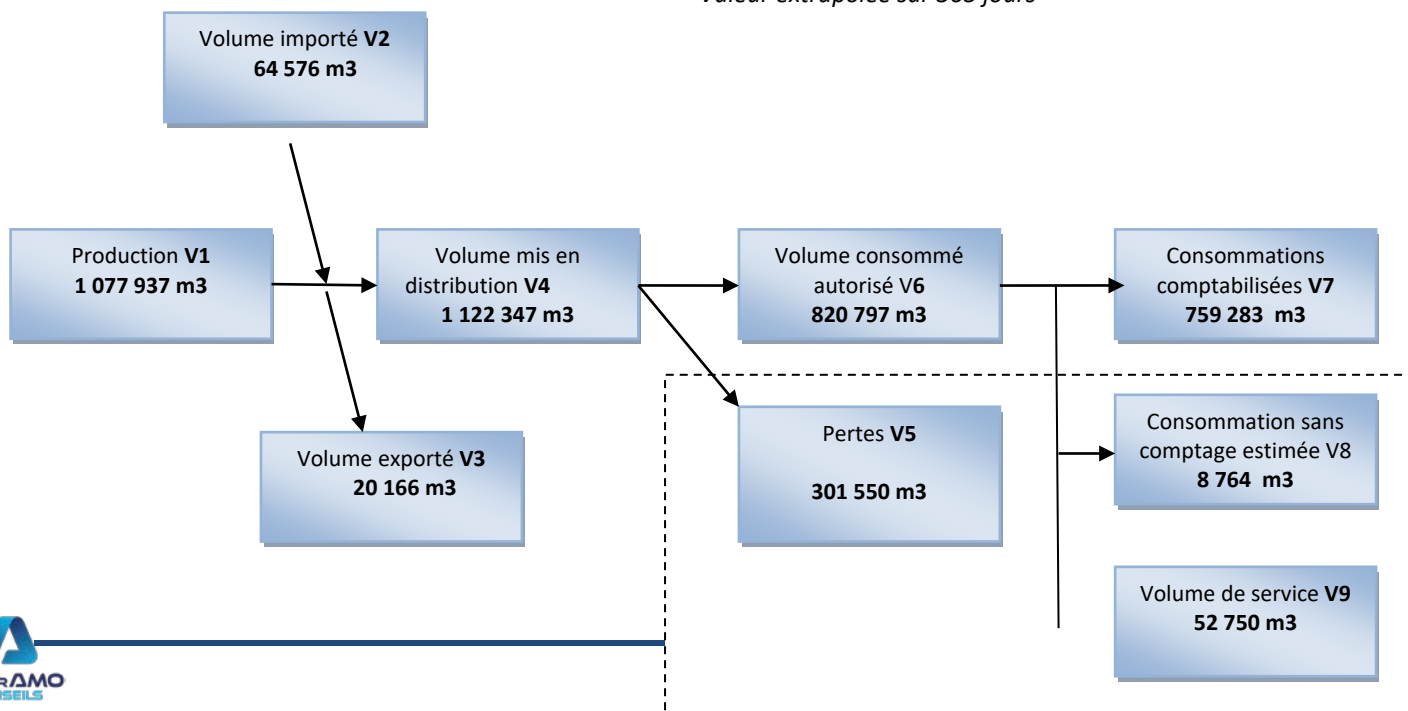
Une convention d'achat d'eau a été passée avec la société BRL en date du 10 Juin 1985 pour un achat minimum de 50 000 m3/an en vue de la réalimentation de la nappe de la Vistrenque au droit des captages de Candiac. Pas de durée limitée dans le temps (reconduction tacite)

Pas utilisé en 2023.

## 1.8 Eaux traitées

### 1.8.1) Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable pour l'exercice en cours

Valeur extrapolée sur 365 jours





### Définitions

V1 ou volume produit (Volume issu des ouvrages de production du service et introduit dans le réseau de distribution)

V2 ou volume importé (Volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur)

V3 ou volume exporté (Volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur)

V4 ou volume mis en distribution ( $V1 + V2 - V3$ )

V5 ou pertes ( $V6 - V4$ )

V6 ou volume consommé autorisé ( $V7 + V8 + V9$ )

V7 ou volume comptabilisé (Ce volume résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés)

V8 ou volume consommateurs sans comptage (Volume – estimé – utilisé sans comptage par des usagers connus avec autorisation- ex : poteau incendie, bornes lavage, ...)

V9 ou volume de service du réseau (Volume – estimé – utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution – lavage réservoir, purge réseau, ...)

### **1.8.2) Production**

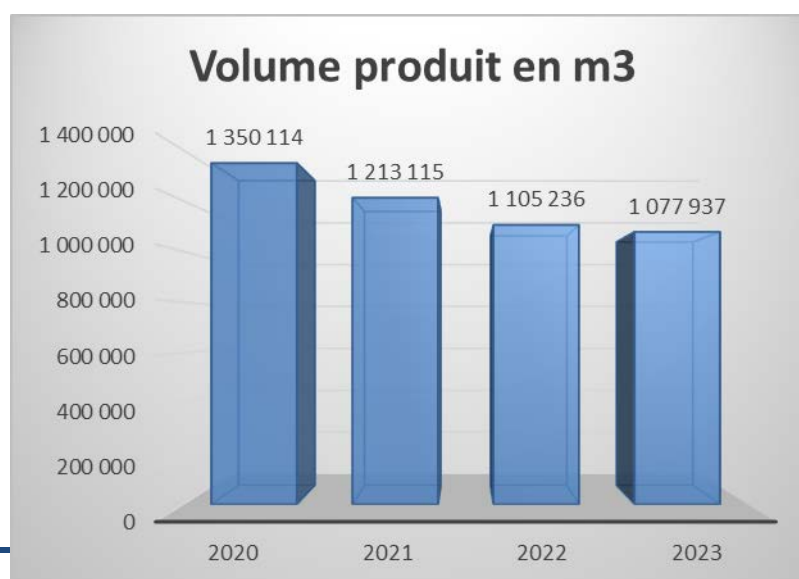
Les deux services de production sont pourvus de dispositif de traitement.

Ressources	Dispositif traitement
Forages Gallican	Désinfection au chlore gazeux
Captage des Banlènes	Désinfection au chlore gazeux Filtration sur sable

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource et implantation	Volume produit sur l'exercice en m3				Variation N/N-1
	2020	2021	2022	2023	
Forage de Banlènes	1 289 121	1 152 122	1 028 311	1 022 860	-0,5%
Forage de Gallican	60 993	60 993	76 925	55 077	-28,4%
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>1 350 114</b>	<b>1 213 115</b>	<b>1 105 236</b>	<b>1 077 937</b>	<b>-2,5%</b>

### Évolution de la production sur 4 ans



La production globale continue de diminuer, liée à des prélèvements en baisse sur la ressource de Banlènes.

### 1.8.3) Achats et vente d'eaux traitées

La Commune achète et vend de l'eau à des collectivités voisines. Sur le contrat de concession l'achat d'eau est réglé directement par l'exploitant et entre dans ces charges d'exploitation, d'où un impact important des chutes de rendement sur le secteur de Montcalm où la Commune importe de l'eau.

La vente d'eau se fait à la Commune des Saintes Maries à partir de Sylveréal. (Eau achetée et revendue).

Import / Export d'eau	Année				Variation N/N-1
	2020	2021	2022	2023	
Achat d'eau CCTC	103 015	104 814	83 537	64 576	-22,7%
Vente d'eau Saintes Marie	14 578	16 251	23 453	20 166	-14,0%



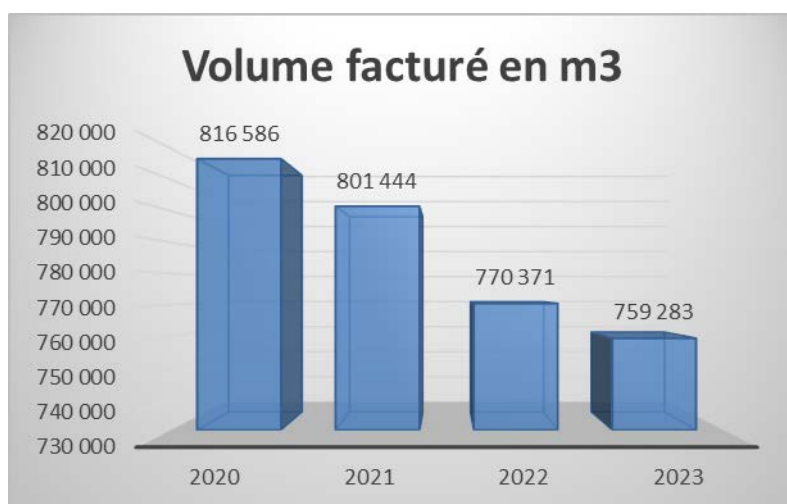
Les achats d'eau à la CCTC ont encore baissé rapport à 2022 et en raison de l'amélioration du rendement sur Montcalm. La vente aux Saintes Marie a également baissé

### 1.8.4) Volumes vendus au cours de l'exercice (valeurs relevées aux compteurs)

Ramené sur 365 j	Volume vendu durant l'exercice en m3				Variation N/N-1
	2020	2021	2022	2023	
Acheteurs					
Total vendu aux abonnés (V7)	816 586	801 444	770 371	759 283	-1,4%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(1) Les abonnés non domestiques comprennent notamment les industriels, mais aussi les branchements communaux tels que borne d'arrosage, espaces verts, cimetière, ...

Évolution du volume facturé sur 4 ans ramené à 365 jours

On note une baisse régulière des ventes d'eau, liée d'une part aux industriels mais également à la baisse des consommations des ménages.

1.9 Volume consommé autorisé

	Volume annuel en m3				Variation N/N-1
	2020	2021	2022	2023	
Volume consommé autorisé (V6)	899 405	864 803	834 480	820 797	-1,6%

La baisse est comparable à celle constatée sur les m3 facturés (-1,5%).

1.10 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **108 510** mètres au 31/12/2023 pour **108 158** mètres au 31/12/2022.

## 2 ) Tarification de l'eau et recettes du service

## 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Part Délégataire Eau Potable	2023	2024	Écart	
Part fixe	25,20 €	26,84 €	6,5%	
Part variable	0,4932 €	0,5254 €	6,5%	
<b>Sous-total 120 m3 HT</b>	<b>84,38 €</b>	<b>89,89 €</b>	<b>6,5%</b>	
Coût au m3	0,7032 €	0,7491 €		
<b>Part Collectivité Eau Potable</b>				
Part Collectivité Eau Potable	2023	2024	Écart	
Part fixe	3,50 €	3,50 €	0,0%	
Part variable	0,3000 €	0,3000 €	0,0%	
<b>Sous-total 120 m3 HT</b>	<b>39,50 €</b>	<b>39,50 €</b>	<b>0,0%</b>	
Coût au m3	0,3292 €	0,3292 €		
<b>Part Taxes et redevances</b>				
Part Taxes et redevances	2023	2024	Écart	
Préservation des ressources en eau	0,1035 €	0,1000 €	-3,4%	
Lutte contre la pollution	0,2800 €	0,2900 €	3,6%	
<b>Sous-total 120 m3 HT</b>	<b>46,02 €</b>	<b>46,80 €</b>	<b>1,7%</b>	
Coût au m3	0,3835 €	0,3900 €		
<b>Total facture 120 m3</b>				
Total facture 120 m3	2023	2024	Écart	Proportion
Part fixe	28,70 €	30,34 €	5,7%	17%
Part variable	141,20 €	145,85 €	3,3%	83%
<b>Total HT</b>	<b>169,90 €</b>	<b>176,19 €</b>	<b>3,7%</b>	
Coût au m3	1,4159 €	1,4682 €		
<b>TVA 5,5 %</b>				
	<b>9,34 €</b>	<b>9,69 €</b>		
<b>TOTAL TTC</b>				
	<b>179,25 €</b>	<b>185,88 €</b>		
Coût au m3	1,4937 €	1,5490 €		

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle alors que la facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

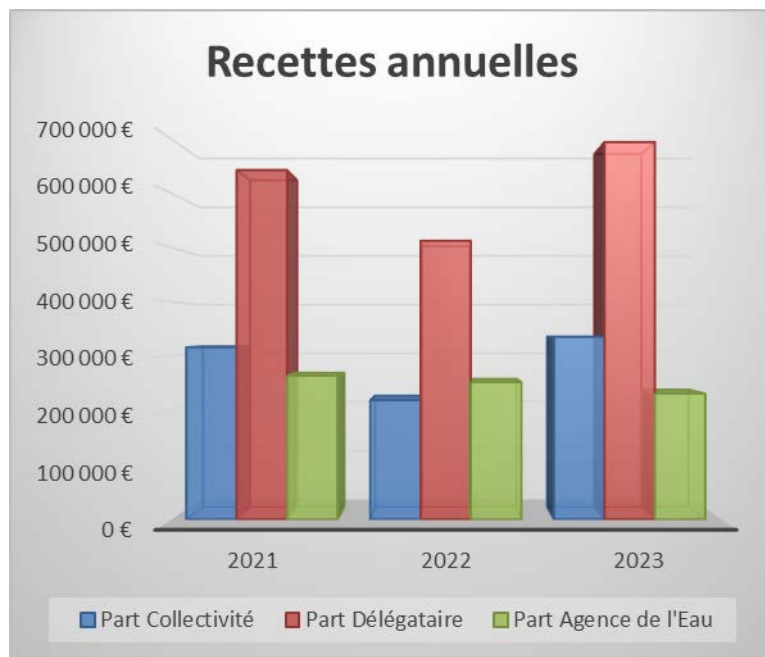
Les volumes facturés au titre de l'année 2023 ramenés à 365 jours sont de **759 283 m<sup>3</sup>** ( **770 371 m<sup>3</sup>** en 2022).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- C'est l'actualisation du tarif fermier qui génère une hausse globale des tarifs de 3.7 %.

## 2.2. Recettes

Répartition	Recettes liées à la facturation des abonnés			
	2021	2022	2023	Variation N/N-1
Part Collectivité	316 000 €	219 000 €	335 000 €	53,0%
Part Délégitaire	641 400 €	511 700 €	692 800 €	35,4%
Part Agence de l'Eau	264 000 €	252 000 €	231 000 €	-8,3%



Le Care 2023 remis par le délégataire fait apparaître une hausse des recettes, du fait de l'augmentation des tarifs .

## 3 ) Indicateurs de performance

**3.1) Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2022	Nombre de prélèvements non conformes en 2022	Nombre de prélèvements réalisés en 2023	Nombre de prélèvements non conformes en 2023
Microbiologie	37	0	36	0
Paramètres physico-chimiques	37	0	40	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

**3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

Comme pour l'assainissement, cet indicateur a évolué et une nouvelle grille est applicable à partir du RPQS 2014. Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2023 est **100** (pas d'évolution par rapport à 2022).

			Nombre maximum de points	Points obtenus
Partie A	VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	10	10
	VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
	VP.263	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau	<b>15</b>	<b>15</b>
Partie B	VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	10
	VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	5	5
	VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		
	VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	15	15
	VP.264	Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé	<b>30</b>	<b>30</b>
Partie C	VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
	VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	10	10
	VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
	VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
	VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
	VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
	VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	0
	VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
Total des points obtenus partie C			<b>75</b>	<b>55</b>
<b>TOTAL POINTS</b>			<b>120</b>	<b>100</b>

### 3.3) Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

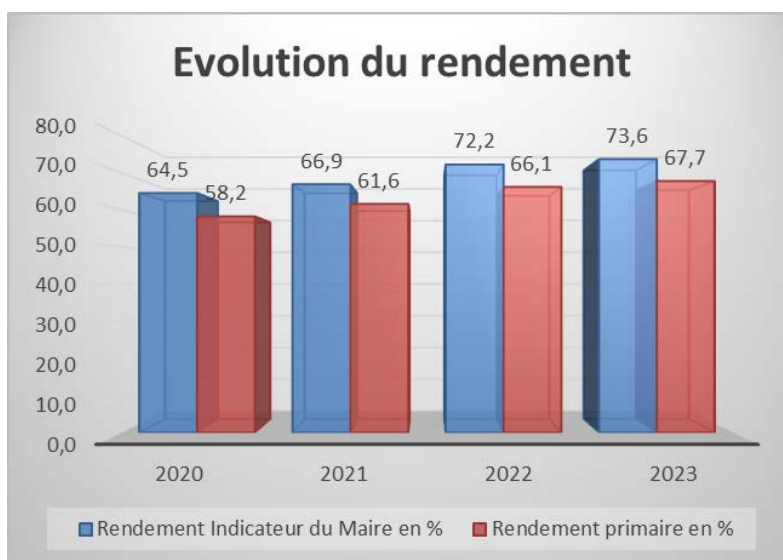
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi : 
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau en % Indicateur du Maire	64,5	66,9	72,2	73,6
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	58,2	61,6	66,1	67,7



Le rendement général du réseau s'est amélioré du fait des nombreuses opérations de détection et de réparations engagées par le Délégué l'année précédente.

Sur 2023, le détail du rendement par secteur fonctionnel est de :

Rendement du réseau en % primaire	2020	2021	2022	2023
Vauvert village	59,64	63,80	67,04	67,68
Gallician	57,22	47,50	59,75	65,27
Montcalm	38,82	46,70	55,92	70,10

### 3.3.2) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

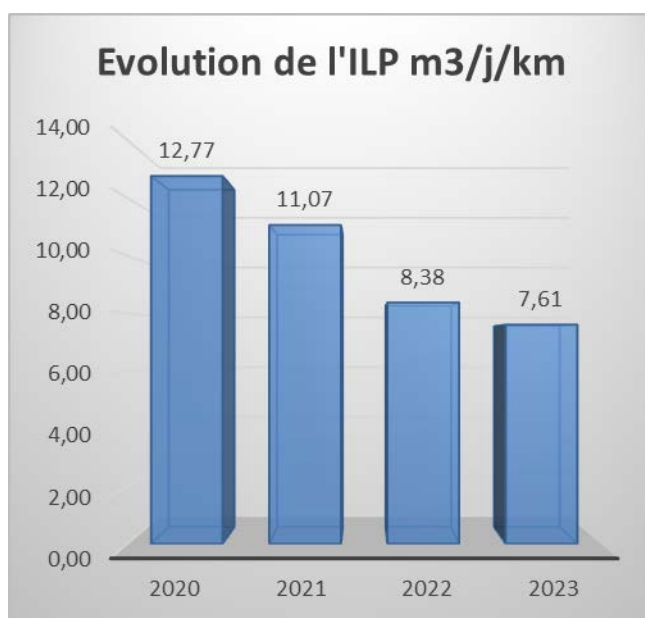
Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **9.17 m<sup>3</sup>/j/km**, (10 en 2022).

### 3.3.3) Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **7.61 m<sup>3</sup>/j/km** (8.38 en 2022), soit **acceptable**.



Pour information ci-dessous la classification du réseau en fonction de cette valeur sachant que nous sommes majoritairement en urbain :

Type	Rural	Intermédiaire	Urbain
Critère	ILC ≤ 10	10 < ILC ≤ 30	30 < ILC
<b>Bon</b>	ILP < 1.5	ILP < 3	ILP < 7
<b>Acceptable</b>	1.5 ≤ ILP < 2.5	3 ≤ ILP < 5	7 ≤ ILP < 10
<b>Médiocre</b>	2.5 ≤ ILP ≤ 4	5 ≤ ILP ≤ 8	10 ≤ ILP ≤ 15
<b>Mauvais</b>	4 < ILP	8 < ILP	15 < ILP

### 3.3.4) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé dans l'année en Km	0.901	0	0,15	0	0,370
Taux moyen de renouvellement en %	2.25	1,67	0,91	0,35	0,26

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,26 %** (0,35 % en 2022). Ce taux est en baisse, ceci compte tenu de la baisse du renouvellement réalisé depuis 2 ans.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

### 3.4) Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

00%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023 l'indice global d'avancement de protection de la ressource est de **94 %** (90 % en 2022), sachant qu'il reste à formaliser l'arrêté de Candiac 2.

### **3.5) Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)**

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, nous avons un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée égal à **1,35**. (0 pour 1000 usagers en 2022)

### **3.6) Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)**

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 25 jours ouvrés après la demande dans le cas de la réalisation d'un branchement neuf et à 24 h après la souscription de l'abonnement sur branchement existant.

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect est **96,38 %**. (96,89 % en 2022)

**3.7) Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)**

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	543 791,98	507 596
Epargne brute annuelle en €	383 040,27	209 519,42
Durée d'extinction de la dette en années	1 an et 6 mois	2 ans et 5 mois

**3.8) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)**

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année est de **2,60 %** (2,72 % en 2022). Le taux baisse sensiblement.

**3.9) Taux de réclamations (P155.1)**

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de **0,39 pour 1000 abonnés** (0,2 en 2022).

**3.10) Interventions du délégataire**

	2021	2022	2023	Variation
Fuites réseaux	42	18	36	100%
Fuites branchement	50	47	39	-17%
Linéaire recherche fuites (ml)	214 041	65 508	75 725	16%
Compteurs renouvelés	486	221	364	65%
Interventions d'entretien	18	12	18	50%

Le délégataire a augmenté la recherche de fuite et le nombre de fuites réparées sur les réseaux, ce qui a permis d'améliorer le rendement .

## 4 ) Financements des investissements

**4.1) Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	5 057	5 185
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	92
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	375	10
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0 %	1,8 %
% de branchements en plomb restants/nombre total de Branchements	7,41 %	0,2 %

**4.2) Montants financiers**

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire en €	0	183 956,67
Montant des subventions en € durant l'exercice en capital en €	0	0

**4.3) État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 Décembre (montant restant dû en €)	543 791,98	507 596
Montant de l'annuité en €	43 500,49	44 769,67
Montant remboursé durant l'exercice en capital en €	35 596,86	36 166,17
Montant remboursé durant l'exercice en intérêts en €	7 903,63	8 603,50

**4.4) Amortissements**

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **193 514,61 €** (122 893 € en 2022).

**4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en HT €
2025 Rue Broussan	202 699,36€TTC
2025 Rue Posquière	76 410,74€TTC

**4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Programme pluriannuel
-----------------------

## **5 ) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

**5.1) Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service. Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

	2022	2023
Nombre d'abandon de créance		
Montant d'abandon de créance part fermière	64 €	0 €
Versement à un fonds de solidarité	Néant	Néant
Nombre de demandes reçues		

**5.2) Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

## 6 ) Tableau recapitulatif des indicateurs

		Exercice N -1	Exercice N
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	12 298	12 298
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,4937 €	1,5490 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les Nouveaux abonnés défini par le service	2 j	2 j
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	100
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,17 %	73.61 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	10 m3/Km/j	9.17 m3/Km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	8,38 m3/Km/j	7.61 m3/Km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau Potable	0,35 %	0,26 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	90 %	94 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des Versements à un fond de solidarité	64 €	0 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non Programmées	0 /1000 Abo	1.35 /1000 Abo
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	96,89 %	96,38 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	1 an et 6 mois	2 ans et 5 mois
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année Précédente	2,72 %	2,60 %
P155.1	Taux de réclamations	0,2 /1000 Ab	0,39 /1000 Ab